

Les Saulces ce 19 juin

Monsieur le Maire

Suite au courroux concernant  
l'aliénation du chemin rural menant  
à la propriété de M. et M<sup>me</sup> Delpy  
Section B. 81 82 83 84 85  
impasse "de Fongus"

Propriétaire du 2 parcelle Rouhaud J. Mare  
Je vous pourrais accéder au compteur d'eau  
qui alimente mes bétails en eau sur la  
parcelle n. 212 ainsi que consommer l'accès  
à la parcelle 211.

Propriétaire des parcelles concernées  
Rouhaud J. Mare

Rouhaud